

Enseignement de la composition française : l'usage du patois [suite]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **12 (1883)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040174>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Peuple suisse 2,831,787 hab.	}	Conseil national.	}	Assemblée fédérale. Accord nécessaire entre les deux <i>Conseils</i> pour qu'une loi puisse être promulguée.	}	1. Conseil fédéral. Présid. de la Confédération Siège à Berne.	}	Départements. 1. Affaires politiques. 2. Intérieur. 3. Justice et police. 4. Dép. milit. 5. Finances. 6. Chemins de fer et commerce. 7. Postes et télégraphes.
		Conseil des Etats.						
Cantons 22.	}	Conseil national.	}	Referendum.	}	2. Tribunal fédéral. 9 Membres. Siège à Lausanne.	}	Départements. 1. Affaires politiques. 2. Intérieur. 3. Justice et police. 4. Dép. milit. 5. Finances. 6. Chemins de fer et commerce. 7. Postes et télégraphes.
		Conseil des Etats.						

Le temps faisant défaut, M. le Directeur Schaller réserve pour une prochaine conférence l'histoire du canton de Fribourg et le développement successif de ses institutions. T.



ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION FRANÇAISE

L'USAGE DU PATOIS

(Suite.)

Dans la recherche des moyens à prendre pour faire disparaître le patois, les expériences de nos voisins doivent nous servir de guides. Comment dans le canton de Neuchâtel et dans le canton de Vaud s'y est-on pris pour amener les populations à ne plus parler que français? Car ce résultat est aujourd'hui acquis chez ces deux voisins, à peu d'exceptions près.

On s'y est pris d'une manière bien simple: on a compris *qu'il fallait* ET ON A VOULU. Les magistrats, les prêtres ou pasteurs, les instituteurs *ont voulu* et ils ont trouvé des populations assez dociles pour correspondre à leurs vues. Il y a vingt ans de cela: j'ai été témoin, pour quelques localités vaudoises, des premiers efforts déployés et des premiers succès obtenus. Un instituteur surtout se montrait actif et persévérant: il obtint tout des enfants, en peu d'années. Je n'oubliai jamais cet exemple.

Dans le canton de Fribourg, personne encore *n'a bien voulu*: nous sommes en retard de vingt ans. Il n'y a pas là une raison pour ne jamais commencer; et certains essais, quoique bien timides, nous prouvent que le succès est loin d'être impossible. Les villages fribourgeois du Vuilly oublient assez rapidement le

patois. Dans plusieurs communes de la Broye, la jeunesse parle français avec facilité et ne demanderait pas mieux que de n'employer plus d'autre langage. Dans la Gruyère même, où le patois a ses plus profondes racines, parce que c'est là qu'il revêt les formes les plus harmonieuses et les plus riches tournures, on a fait d'heureuses tentatives : à Grandvillard, à Villars-sous-Mont, à Neirivue, à La-Tour, des familles ne parlent plus que français à leurs enfants et les résultats constatés dans les examens ne sont pas en leur défaveur.

Fondé sur ces diverses considérations, je ne crains pas d'affirmer que *si on le voulait*, dans cinq ans toute la jeunesse de nos écoles ne parlerait plus que français et la moitié de la population ne s'exprimerait plus d'autre manière.

Si on le voulait, c'est-à-dire si les autorités cantonales, les prêtres, les instituteurs, les préfets, les magistrats de tous les degrés, les avocats, les notaires, tous les hommes d'influence et d'instruction s'entendaient pour ne plus parler patois et pour agir activement dans toutes les occasions favorables en faveur de la langue française. L'initiative appartiendrait de droit aux autorités supérieures, et si l'Evêque du diocèse y ajoutait une recommandation expresse, la cause serait gagnée, promptement gagnée.

Je ne parlerai pas des autres moyens divers qui se présentent pour travailler à la réalisation de mon désir, parce que toutes les influences utiles ne manquent pas de se mettre en œuvre dès qu'en haut lieu *on aurait voulu* : la presse multiplierait ses puissants efforts ; les associations religieuses, littéraires, scientifiques, agricoles, philanthropiques déploieraient leur irrésistible action ; des récompenses viendraient stimuler le zèle et activer le mouvement.

Qu'on veuille donc ! C'est ma proposition. On fera ainsi un pas de géant sur le chemin raboteux de notre progrès scolaire ; on pressera l'heure impatientement attendue de notre *revanche* dans les examens des recrues... et en particulier, car je n'oublie pas le titre de mes articles, on aura écarté les deux tiers des difficultés que rencontrent nos instituteurs dans l'enseignement de la composition française. Aussi les instituteurs doivent-ils devenir les ouvriers les plus actifs et les plus persévérants de la transformation de notre langage populaire. Il y va de l'adoucissement de leurs peines, du succès de leur enseignement dans ses parties les plus importantes.

LA MAUVAISE FRÉQUENTATION

Les élèves de nos écoles, comme toutes les personnes qui se vouent à l'étude, ne retiennent et ne savent qu'après des répétitions incessantes et persévérantes. « La répétition est l'âme de l'instruction, » et rien n'est plus vrai.

Dans l'étude de la composition et de l'orthographe, cette répétition s'impose d'une manière particulière : les exercices nombreux,

commencés dès la première année d'école et continués avec une lente, sage, mais incessante gradation, donnent seuls des résultats satisfaisants. C'est dans ces matières surtout qu'il importe d'appliquer le *fit faber fabricando* des latins.

En forgeant on devient forgeron. Mais pour forger il faut être à la forge, pour s'instruire il faut aller à l'école, et c'est ici que nous allons trouver une nouvelle explication de notre infériorité en matière d'instruction primaire en général et dans le domaine de la composition en particulier.

Il m'est arrivé souvent d'entendre dire dans la Gruyère : « Mais c'est étrange ! nos enfants vont à l'école dès l'âge de 7 ans jusqu'à leur quinzième ou leur seizième année ; ils passent ainsi en classe plus de temps que les élèves de Vaud, de Neuchâtel, de Genève, et nous restons quand même aux derniers rangs. »

Outre que les auteurs de ces réflexions ne pensaient pas à ce que j'ai dit de l'influence du patois, ils n'avaient pas médité sur le tableau suivant qui se recommande de lui-même à l'attention de tous.

M. P.

PETIT TRAITÉ DE LOGIQUE

CRITIQUE

(Suite.)

47. Tandis que les sens sont nécessairement composés de l'âme et d'un organe, l'entendement, principe de la connaissance intellectuelle, a son siège dans l'âme seule ; c'est une faculté absolument simple, comme l'âme elle-même, qui, étant immatérielle, n'a pas de parties. Les actes de l'entendement s'accomplissent donc tout entiers dans l'âme ; sous ce rapport on les appelle *immanents*, et c'est à cette propriété qu'est due la supériorité de la connaissance intellectuelle. Car si les actes de l'entendement étaient transitoires, nous ne pourrions pas les saisir, pour ainsi dire, par la réflexion, ni les modifier par l'analyse et la synthèse ; mais comme dans toute activité transitoire, l'action de l'entendement, une fois hors de l'âme, échapperait à l'influence du principe d'où elle provient. Un moteur, par exemple, après avoir transmis son mouvement à un autre corps, ne peut plus le reprendre, ni le diriger. Aussi l'expérience nous fait-elle voir partout que, plus une activité est immanente, plus elle a d'indépendance, de spontanéité et de perfection. Il est certain que les fonctions vitales, telles qu'on les constate dans les végétaux, l'emportent sur l'activité qui se manifeste dans les substances minérales ; cette supériorité tient à l'immanence de ces fonctions. Les sensations et la spontanéité des animaux appartiennent à un genre d'activité encore plus immanente : voilà